

BIBLIOGRAPHIE

“Monoparentalité précaire et femme sujet” - Gérard NEYRAND et Patricia ROSSI - Ed Erès - 2004

“Femmes seules avec enfants face à la précarité” - Revue Dialogue n° 63 - Ed Erès - 2004

“les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger” Enquête INSEE - n° 1195 - juin 2008

“Les familles monoparentales en France” - Anne EYDOUX et Marie-Thérèse LETABLIER - Rapport de recherche du Centre d'Etudes et de l'Emploi - n° 36 - juin 2007

“Les familles monoparentales et leurs conditions de vie” - Revue Etudes et Résultats de la DREES n° 389 - avril 2005

“Les familles monoparentales : une perspective internationale” l'e-ssentiel, revue électronique de la CNAF - n° 15 - juillet 2003

“Promouvoir la parentalité auprès des salariés masculins. Un enjeu d'égalité professionnelle” - Guide d'appui pour les entreprises - CNIDFF et ORSE - septembre 2008

CODIF

Permanences juridiques en droit social, de la famille et droit du travail.

Soutien à la parentalité dans les Cafés d'échange.

ADRESSES UTILES

Allo Parents Marseille
0 811 88 13 00

Allo Parents Bébé
0 800 00 34 56

Les papas = Les mamans
283 bd Chave 13004 - Marseille
<http://lplm.info/spip/>

FAVEC (veuvage)
0 800 005 025 (11/23h)

Maison de l'Adolescent
169 rue Paradis - 13006 Marseille
04 91 37 33 37

CMPP (soutien éducatif)
30 cours Lieutaud - 13001 Marseille
04 96 11 02 02

C.A.F : 0 820 251 310
215 ch de Gibbes 13348 Marseille

Service à la Personne : 3211
Banque de France (surendettement) : 04 91 04 10 10

Maison de l'avocat
56 rue Montgrand - 13006 Marseille
04 91 15 31 00

www.travail-solidarite.gouv.fr
fiches d'infos pratiques sur vos droits.

www.dossierfamilial.com
des dossiers sur vos droits et démarches.

www.parent-solo.fr
une mine d'informations, juridique, psy, santé...

MAJ 02/09 4

ELEVER SON ENFANT EN SOLO PAPA OU MAMAN MÊMES APPROCHES, MÊMES DROITS ?

Actuellement, en France, il y a plus d' **1,76 million de familles composées d'un seul parent et d'enfants de moins de 25 ans**, et dans **85% des cas** cette famille “monoparentale” est menée par la mère. En tout, ce sont 2,8 millions d'enfants qui vivent dans une famille monoparentale en 2005.

Ces familles représentent actuellement 20% des familles avec enfants (contre 9% en 1968) : une croissance continue depuis quarante ans, principalement liée aux ruptures d'unions plus fréquentes, alors qu'auparavant, la monoparentalité était la conséquence du décès précoce d'un des parents (le plus souvent le père : 55% de veufs/ves en 1962 contre 7,5% à ce jour). Aujourd'hui, **9 familles monoparentales sur 10 sont le fait de parents qui vivent séparément** (42% de divorcés, 41% de célibataires).

L'enfant est le plus souvent confié à la mère, le père gardant un lien plus régulier que par le passé, son rôle dans l'éducation étant de plus en plus reconnu et revendiqué. Ainsi, la part des **hommes à la tête d'une famille monoparentale est de 15% en 2005**. Dans la majorité des cas (63%) il y a un seul enfant.

Au delà de ces chiffres, il s'agit d'avoir conscience de la **diversité des situations que recouvre la catégorie des “familles monoparentales”** et des enjeux qu'elle pose aux pouvoirs publics en matière de politique sociale et familiale. Les trajectoires familiales qui se construisent depuis quarante ans dans un contexte économique fluctuant, ont fragilisé les familles et principalement ces familles là, particulièrement concernées par la précarité de l'emploi et des conditions de vie (santé, logement...).

De nouveaux défis s'imposent aux politiques publiques, malgré les dispositifs de soutien déjà en place, afin de limiter l'appauvrissement d'une partie croissante de cette catégorie.

Plaquette réalisée par Régine FARCI
Centre Ressources du CODIF
7 rue Bailli de Suffren - 13001 Marseille
04 91 33 42 07 / codif.asso@free.fr

Pour aller plus loin...

Génèse...

Le concept de “familles monoparentales” est apparu en France dans les **années 70**, d’abord comme catégorie des politiques familiales et sociales.

Cette catégorie est **officialisée en 1995** lors du travail de révision de l’actuel “**Code de l’action sociale et de la famille**” par la Commission Supérieure de la Codification alors que les pouvoirs publics l’avaient déjà utilisée dans les désignations officielles en 1981 et **avaient créé en 1976 l’API** (allocation parent isolé) et **l’ASF** (allocation de soutien familial) en **1984**.

DéfinitionS...

Il **n’existe pas un modèle unique de famille monoparentale**, mais bien une diversité liée aux évolutions démographiques et sociétales.

Différentes définitions coexistent, selon que les critères sont juridiques, démographiques, économiques ou subjectifs.

Ainsi, **le critère juridique définit la famille par le mariage**. Les couples non mariés sont alors considérés comme des familles monoparentales.

Le critère démographique, plus sur le terrain, définit la famille monoparentale par l’absence de conjoint

(fréquemment l’homme). Et là encore distinction entre absence réelle et absence de longue durée (cas en Afrique avec les migrations de travail).

Familles monoparentales...

Les mères célibataires représentent 40% de ces familles en 2004. Elles sont souvent plus jeunes que les **mères divorcées qui sont 86% à avoir plus de 35 ans**.

Les mères adolescentes ont fortement baissés passant de 10 000 à 4 000 entre 1980 et 1990, soit **1,2% des familles monoparentales en 1997**.

Le veuvage précoce concerne 80% des femmes, du fait de la surmortalité masculine.

Les pères qui élèvent seuls leurs enfants sont peu nombreux (15% des familles monoparentales en 2005), notamment du fait qu’en France, la garde est plus souvent accordée à la mère mais aussi parce que les pères seuls se remettent plus rapidement en couple. Par contre ils sont plus nombreux à partager la responsabilité et la garde de l’enfant avec la mère. **87% des pères élevant seuls** leurs enfants **avaient plus de 35 ans en 2004**.

Selon l’Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL) **un certain nombre d’enfants seraient élevés au sein de familles “homoparentales”** dans lesquelles au moins un adulte

s’auto désignant comme homosexuel est le parent d’au moins un enfant.

Conditions de vie...

Dans 86% des cas ce sont les mères qui sont à la tête de la famille monoparentale. **80% de ces mères sont sur le marché du travail** (dont 1/4 à temps partiel : sur les secteurs de la santé, des services aux personnes et de l’administratif. Les **pères** en monoparentalité, sont eux aussi **3/4 à travailler à temps complet**.

Le problème de la garde des enfants, notamment pour son coût, entraîne les mères à rester au foyer (**6/10 ayant des enfants en bas âge sont “inactives”**).

Un tiers des familles monoparentales déclare des pensions alimentaires qui représentent environ 18% de leurs ressources.

Plus des 3/4 des familles monoparentales perçoivent des prestations familiales. **Une famille monoparentale sur quatre est pauvre**.

Côté logement, plus d’1/3 des familles monoparentales vivent en HLM (20% habitent un logement où il manque une ou deux pièces). Seulement **28% des mères seules sont propriétaires** contre **la moitié des pères** en monoparentalité.

Un quart des familles monoparentales vivent avec d’autres personnes en plus de leurs enfants : parmi elles, **18%**

sont des jeunes de **moins de 30 ans**, vivant avec leurs enfants chez leurs parents.

Les familles monoparentales sont **rarement des familles nombreuses** : en 2002, **14% d’entre elles avaient 3 enfants ou plus** (contre 22% des couples)

Une perspective internationale...

Dans l’Union Européenne, en 1996, les familles monoparentales représentaient 14% des familles avec enfants.

La France se situant dans cette moyenne avec une part de 17% en 1999, alors que le plus fort taux est au **Royaume Uni avec 23%** (du aux maternités précoces) et le plus bas en **Espagne avec 9%**.

Dans les pays d’Europe du Sud, l’incidence de la monoparentalité reste faible et le veuvage précoce important : les parents isolés vivent dans des familles complexes (avec leurs propres parents).

En **Europe du Nord, beaucoup de familles monoparentales, majoritairement célibataires** ou issues de **séparations ou divorces**.

Aux Etats-Unis, la proportion des familles monoparentales est passée de 10% à près de **30%** entre 1960 et **2000**.

sources : voir bibliographie